

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL**
représentée par son président, Monsieur Michel DESBOIS
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 34183082600036

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 107 141 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 51 080 €, le solde restant s'élève à 56 061 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 25 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 132 141 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 151 812 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 7 JUIN 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENÇAL

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

LEASE LE 24/05/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ..2101284267

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux relatifs au ministère		2015	2016	2017
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
	Nombre de licences	296380	298151	298000
	Nombre d'ATP	487	150	D
	Nombre total de licences et d'ATP		298301	298000
	Nombre et taux de licences féminines	46200 (16,28%)	46681 (16,33%)	46500 (15,98%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	15318 (5,17%)	12805 (4,33%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	25	D	D
	Promouvoir la figure financière et l'efficacité des fédérations sportives			
	Solidité financière	76,9	85,42	70,0 %
	Confirmer le rang de la France parmi les grandes nations sportives			
	Rang sportif de la France	1	1	1
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs			
	Taux de suivi médical complet - SHN	83,62%	86,24%	100%
	Taux de suivi médical complet - Sports	%	%	100%
	Emplois d'avenir			
	Nombre d'emplois d'avenir	D	D	D
	Lettres de missions signées dans CTS-Web			
	Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (100%)	2 (100%)	%
Objectifs partagés		2015	2016	2017
Indicateur				
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE JEUNE	380	402	440
	% CD LIGUE PRATIQUANT LE CEC	58%	48%	55%
	% CD LIGUE PRATIQUANT LE CEC	88%	93%	95%
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE			
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE EN MILIEU SCOLAIRE	10	13	30
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU JEU PROVENCAL	78%	73,8%	86%
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE HANDICAP			
	DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE JEUNE	10	11	15
	LUTTE CONTRE LES INCIVILITES			
	DEVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE A L'INTERNATIONAL	19	14	18
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF SENIORS	4	7	8
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF ESPIRS MASCULIN	1	3	1
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF ESPIRS FEMININ	7	1	1
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF ESPIRS FEMININ	3	1	1
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF ESPIRS FEMININ	1	1	1
	CONFORTEMENT LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF FRANCE JEUNE	1	1	1
	PRESERVER LA SANTE DU SPORTIF			
	PRESERVER LA SANTE DU SPORTIF	40	41	30
	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE L'ENCADREMENT	30	33	25
	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DU CORPS ARBITRAL	203	182	155
	PROFESSIONNALISATION ACTIVITE	87	93	120
	PROFESSIONNALISATION ACTIVITE	8	8	9
	STRUCTURATION DES EQUIPES TECHNIQUES	15	17	15
	Aides et suivi socio professionnel des athlètes	96,3%	95,8%	95%
	Nombre de CIP	12	14	15

20

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	58 000 €	18 600 €	15 141 €	52 859 €
Action 1	8 000 €	1 500 €	1 000 €	7 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	1 500 €	1 000 €	7 000 €
Action 3	60 000 €	17 100 €	14 141 €	45 859 €
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	22 000 €	9 700 €	8 141 €	13 859 €
Accompagnement sanitaire préventif	29 400 €	7 400 €	6 000 €	23 400 €
Promotion des APS comme facteur de santé	3 600 €	0 €	0 €	3 600 €
Prévention dopage	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	62 000 €	10 000 €	10 000 €	52 000 €
Action 1	62 000 €	10 000 €	10 000 €	52 000 €
Structuration fédérale	62 000 €	10 000 €	10 000 €	52 000 €
CONFORTER LE RANG DE LA FRANCE COLLECTIF ESPOIRS FEMININ	4 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
Action 1	4 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	4 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
DEVELOPPEMENT DE LA PRACTIQUE EN MILIEU SCOLAIRE	30 000 €	3 000 €	1 500 €	28 500 €
Action 1	30 000 €	3 000 €	1 500 €	28 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	3 000 €	1 500 €	28 500 €
DEVELOPPEMENT DE LA PRACTIQUE HANDICAP	10 000 €	3 000 €	3 000 €	7 000 €
Action 1	10 000 €	3 000 €	3 000 €	7 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	3 000 €	3 000 €	7 000 €
Confirmer le rang de la France parmi les grandes nations sportives	290 000 €	74 000 €	65 000 €	225 000 €
Action 2	290 000 €	74 000 €	65 000 €	225 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	23 000 €	0 €	0 €	23 000 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	25 000 €	5 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	102 000 €	22 000 €	20 000 €	82 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	100 000 €	22 000 €	20 000 €	80 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	35 000 €	0 €	0 €	35 000 €
PROFESSIONNALISATION ACTIVITE	185 110 €	30 000 €	25 000 €	160 110 €
Action 4	185 110 €	30 000 €	25 000 €	160 110 €
Professionnalisation de l'activité	185 110 €	30 000 €	25 000 €	160 110 €
DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE L'ENCADREMENT	40 000 €	12 000 €	10 000 €	30 000 €
Action 4	40 000 €	12 000 €	10 000 €	30 000 €
Formations fédérales	40 000 €	12 000 €	10 000 €	30 000 €
STRUCTURATION DES EQUIPES TECHNIQUES	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Action 1	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
Structuration fédérale	6 000 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
DEVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE A L'INTERNATIONAL	20 000 €	3 000 €	0 €	20 000 €
Action 1	20 000 €	3 000 €	0 €	20 000 €
Programmes d'échanges internationaux	20 000 €	3 000 €	0 €	20 000 €
LUTTE CONTRE LES INCIVILITES	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Action 1	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
TOTAL	720 110 €	156 100 €	132 141 €	587 969 €

25 000 €

107 141 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

FF Pétanque et Jeu Provençal / Direction des sports / DSA1 / DSMF

B

Imprimer

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)				72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)				72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00154	N° de Compte 30820679191	Cle RIB 13	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPA SEYSSINET				
IBAN : FR76 1680 7001 5430 8206 7919 113 International Bank Account Number BIC / SWIFT : CCBPFPPGRE Bank Identification Code				Titulaire du compte : Account holder FED FSE PETANQUE CHEZ MR READ
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)				72 ALLEE DES FOURS BLANCS 91190 GIF SUR YVETTE